

Date de dépôt : 14 mars 2012

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Henry Rappaz : Qui d de l'engagement du Lt.-Col Bergonzoli au centre de formation de la police cantonale genevoise ? (question 7)

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 24 février 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

En complément à l'IUE 1348, je souhaite poser une septième question :

Ma question est la suivante :

Est-ce que le choix du Lt-Col Bergonzoli, connu pour son manque de finesse et de sens diplomatique, représente un réel risque pour un département actuellement déjà passablement chahuté ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat a fait le choix de collaborer avec la personne la plus appropriée pour mettre en œuvre les recommandations PHENIX liées à la formation et permettre la recherche de synergie entre le Centre de formation de la police de Genève et l'Académie de police du Chablais. La longue expérience professionnelle du directeur de l'Académie de police au service de la sécurité publique et le développement continu de l'Académie de police du Chablais sous sa direction en attestent.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER